

COMPLEMENTS D'INFORMATION ET DE CONFORMITE

1. Conformité au Digital Services Act (DSA)

- AlloVoisins met à disposition un dispositif de signalement permettant à tout utilisateur d'alerter la plateforme sur des contenus potentiellement illicites ou contraires aux conditions d'utilisation.
- Pour effectuer un signalement, il convient d'indiquer la date, l'identité du notifiant, une description et la localisation du contenu, les motifs du signalement et une déclaration de bonne foi.
- Les signalements sont examinés avec diligence et les contenus manifestement illicites peuvent être retirés ou bloqués après vérification.
- En cas de suspension de compte, de restriction d'accès à un contenu ou de limitation du service, l'utilisateur reçoit une explication sur les motifs de la mesure.
- Un point de contact dédié aux autorités compétentes est disponible à l'adresse dsa@allovoisins.com.
- En cas de suspicion d'infraction pénale grave, les autorités compétentes sont informées sans délai.

2. Vérification d'âge et capacité

- L'inscription et l'utilisation des services AlloVoisins nécessitent de disposer de la capacité juridique de contracter, conformément à la réglementation française en vigueur.
- Certaines fonctionnalités, telles que la publication d'offres de services rémunérés, sont strictement réservées aux personnes majeures (18 ans et plus).
- Les mineurs peuvent, sous la responsabilité et avec l'accord exprès de leur représentant légal, accéder à certaines fonctionnalités dans les limites prévues par la loi (par exemple, poster des demandes ou proposer des services comme le baby-sitting).

3. Gestion du statut utilisateur et changement de statut

- Chaque utilisateur doit sélectionner le statut approprié lors de l'inscription : « particulier » pour un usage non professionnel, « professionnel » pour une activité régulière ou lucrative.
- Toute activité économique régulière ou lucrative impose le passage au statut professionnel et peut nécessiter la fourniture de justificatifs.
- Un même individu peut disposer de deux comptes distincts : l'un sous statut « professionnel » (avec coordonnées professionnelles), l'autre sous statut

« particulier » (sans lien professionnel), ce dernier étant réservé à la publication de demandes à usage personnel et non d'offres.

4. Technologies d'intelligence artificielle et communications vidéo

- Des systèmes d'intelligence artificielle sont utilisés pour suggérer des améliorations d'annonces, faciliter la catégorisation, optimiser les recommandations et détecter certains contenus inappropriés.
- Les décisions importantes affectant l'accès à la plateforme font l'objet d'une validation humaine, et chaque utilisateur peut contester une décision automatisée auprès du service client.
- La fonctionnalité d'échange par vidéo entre utilisateurs est soumise aux mêmes règles que les autres échanges sur la plateforme. Le contenu des échanges vidéo n'est pas contrôlé en temps réel par AlloVoisins ; il appartient aux utilisateurs de signaler tout comportement ou contenu inapproprié rencontré lors de ces échanges.